

LINKY : LA POLÉMIQUE CONTINUE



Photo : <http://www.next-up.org/France/Linky.php> (site des anti-linky)

Nouvelle escalade dans le conflit qui oppose les anti-compteurs Linky au lobby EDF/ENEDIS (Ex ERDF) et consorts (OTI...).

C'est le maire de St Cast commune finistérienne de 1536 habitants qui, cette fois, se trouve au cœur de la tourmente. Figurez-vous que ce brave maire soucieux de la santé de ses concitoyens a estimé qu'il était judicieux de différer, sur sa commune, l'installation de ces compteurs à la réputation malsaine... le temps que le ministère de la Santé se prononce sur l'innocuité de ces appareils (1). Sage résolution approuvée par son conseil municipal, mais pas du goût d'ERDF qui, s'assoyant sur toute démarche citoyenne, s'est plaint auprès du tribunal administratif de Rennes qui vient d'adresser à l'édile une requête afin qu'il annule les délibérations de son Conseil. Le malheureux qui ne fait qu'entendre l'inquiétude de ses administrés risque donc une amende de 4.000 euros en cas de refus.

L'affaire semble cette fois prendre une nouvelle ampleur car le quotidien Ouest-France du 29 septembre 2016 ouvre plus largement ses colonnes au conflit. Aussi, je me trouve dans l'obligation de

reproduire l'article dans un fichier séparé que vous pourrez consulter en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.dropbox.com/s/6k5hb0wuuqp4mvy/Linky%20un%20maire%20au%20tribunal.pdf?dl=0>

Note : une fois sur la page du site Dropbox, cliquez sur "Non merci" pour afficher l'article.

(1) Il est bon de rappeler que les instances européennes ont été saisi du "dossier Linky et ses dangers". Notre ministère de la santé attend donc que l'Europe se prononce avant de donner à son tour le feu vert officiel à l'implantation de ces compteurs. Et si ce feu restait rouge ? Impensable pour ERDF qui se moque de ces palabres administratives et semble assuré de son fait. Saurons-nous si le maire entend poursuivre son bras de fer ? Nouvelle affaire à suivre...